

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 V. 83 Vœu relatif au développement de l'impression de livres à la demande au sein des librairies indépendantes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la Loi n° 81-766 du 10 août 1981 relative au prix du livre ;

Considérant l'étude APUR de mars 2015 relative à l'évolution des commerces Parisiens de 2011 à 2014 et à l'inventaire des commerces 2014, montrant la baisse du nombre de librairies à Paris entre 2011-2014 ;

Considérant le rapport de novembre 2012 du Ministère de la Culture et de la Communication relatif à la librairie indépendante et aux enjeux du commerce électronique, les principaux problèmes rencontrés par les libraires indépendants peuvent relever de la gestion du stock mais aussi de l'émergence et de la croissance du livre électronique ou de son piratage ;

Considérant que les libraires s'inscrivent dans le dispositif Vital' Quartier - visant à soutenir les commerces de proximité - mis en place par la Semaest, société de la Ville de Paris ;

Considérant l'ouverture d'une nouvelle librairie le 12 mars 2016 au 60, rue Monsieur-le-Prince (6e), par les Presses Universitaires de France (PUF), soit dix-sept ans après avoir fermé leur local Place de la Sorbonne ;

Considérant qu'il s'agit là d'un concept innovant de librairie, dans lequel a été mis en place une imprimante connectée permettant l'impression à la demande de livres libres de droits et de 5.000 titres de leur catalogue ;

Considérant que ce genre d'initiatives technologiques telles que les imprimantes à la demande, concernant les livres libres de droits, pourrait contribuer, partiellement, à résoudre au problème de gestion des stocks qui impacte au quotidien de nombreuses librairies indépendantes ;

Considérant que, par ce procédé, certains livres dont les fonds sont épuisés pourraient être accessibles directement sans passer commande ;

Considérant que ce genre d'initiatives peut contribuer à réinventer le rôle des librairies comme espace de rencontre et de vivre-ensemble ;

Considérant l'impact environnemental positif de ce genre d'initiative, du fait d'économies de papier et d'encre mais aussi en termes de baisse du bilan carbone dû aux livraisons ;

Considérant l'ouverture du Cargo, dans le XIXème arrondissement, incubateur de start-up spécialisé dans les industries numériques, culturelles et créatives ;

Sur proposition de Mme Fadila Mehal et des élus du groupe UDI-MoDem,

Emettent le vœu :

Que la Ville de Paris se rapproche des PUF afin de pouvoir suivre les évolutions de cette initiative et de pouvoir en observer et en mesurer l'impact.

Qu'en fonction de ces observations, la Ville de Paris puisse, en concertation avec les professionnels des métiers du livre et notamment les libraires, réfléchir à un dispositif d'accompagnement pour le développement de ce genre d'outils au sein des librairies indépendantes parisiennes, si elles en formulent le souhait, notamment de manière mutualisée.

Que la Ville de Paris mette en place un groupe de travail associant différents acteurs tels que les libraires indépendants parisiens, les représentants des métiers du livre, les bibliothèques de la Ville de Paris, l'incubateur de start-up le Cargo ou encore le Rectorat et les Universités de Paris, afin de faire émerger diverses propositions permettant de favoriser le développement des commerces culturels littéraires par l'intermédiaire des nouvelles technologies.